

AVIS

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 9-2019**

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2019, le conseil municipal a adopté le **premier projet de règlement numéro 9-2019 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter l'usage de production de cannabis en serre à la grille des usages permis dans les groupes « Industrie »**.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi **18 novembre 2019, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 9-2019, soit l'ajout de l'usage de production de cannabis en serre à la grille des usages permis dans les groupes « Industrie ».
4. Les zones visées par cette modification au règlement de zonage sont les zones Ia1, Ib1, Ib2, Ic1 et Ic5. Sommairement, les zones Ia1, Ib1, Ib2 et Ic5 couvrent le Parc-de-l'Innovation et la zone Ic1 couvre le nouveau Parc industriel Charles-Eugène-Bouchard et la propriété de Bombardier Transport située au sud de la route 230.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 9-2019 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 9-2019 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration des zones concernées et le projet de règlement numéro 9-2019 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 24 octobre 2019.

Danielle Caron, OMA
Greffière